La Norville

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DÉLIBERATION n° 2026-44 du 29 juin 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au dispositif service civique et approbation des missions confiées aux volontaires du service civique

Nombre de conseillers en exercice : **27** Présents et représentés : 26 Absent excusé : 1 Date de la convocation : **19 mai 2026** *(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*	L'An deux mille vingt-six le 29 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, LEGUICHER Fabienne, KLEIN Jérémie, PFEIFFER Nathalie, MARIOLLE Mathieu, DEMEILLEZ Audrey, BIRNAUT Pierre-Yves, DE CORDIER MELE Clothilde, PFEIFFER Jérôme, GLORON Delphine, POULIN Jean-Claude, ROMAIN Odile, SOULLARD Jacques, LAMIRAULT Philippe, BATIFOIS Delphine, BERNARDO Carole, DEMARQUE Michaël, AWAD BESSAM Malika, GRESSIER Patrick, FOUCAULT Virginie, PEREIRA David, TREMBLAY Emilie **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Monsieur LABBE Benoit a donné procuration à Monsieur DEMARQUE Michaël, Madame CASTANIA Lise a donné procuration à Monsieur KLEIN Jérémie, Madame GONCALVES Olivia a donné procuration à Madame BERNARDO Carole, Madame MEIER Laëtitia a donné procuration à Monsieur GRESSIER Patrick, Monsieur BŒUF Thibault a donné procuration à Monsieur PEREIRA David **ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ** : Monsieur CAUVIN François

Mme DEMEILLEZ Audrey est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104577-20260629-DEL26_44-DE

DÉLIBERATION n° 2026-44 du 29 juin 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au dispositif service civique et approbation des missions confiées aux volontaires du service civique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif Service Civique Volontaire (SCV) permettant aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, de s'engager au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme,

VU les missions les missions confiées aux volontaires devant relever de l'un des neuf domaines prioritaires reconnus par l'Etat : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, ou encore intervention d'urgence,

CONSIDERANT que dans ce cadre, les jeunes recrutés par la Ville accomplissent une mission d'intérêt général définie par la collectivité, conformément aux thématiques prévues par la réglementation,

CONSIDERANT que le contrat d'engagement en Service Civique formalise à la fois l'engagement du volontaire et les obligations de la structure d'accueil en matière d'accompagnement et d'encadrement,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'adhésion de cet agrément auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de l'Essonne pour la période 2026-2028, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de cette démarche.

APPROUVE, en fonction des opportunités d'intervention identifiées par les services, les missions répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation – Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport - qui permettront un engagement volontaire des jeunes dans leurs tâches.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Fabienne LEGUICHER



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire
Fabienne LEGUICHER

Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication le	

REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104577-20260629-DEL26_44-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune de La Norville, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La délibération ainsi [illegible] peut être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes [illegible] supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.